

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/09/2024 - B2024/047044 - 1998 B 00299 - 415 277 177 - A2D

Plaquette des comptes annuels

SARL A2D

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

1 Impasse Louis Saillant 69120 VAULX EN VELIN FRANCE

- SOMMAIRE -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation	3
Comptes annuels	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	13
Dossier de gestion	
SIG	17
SIG détaillés	18
Liasse fiscale	
Imprimés fiscaux	23
Immobilisations	
Liste des immobilisations	24

- Attestation -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SARL A2D
1 Impasse Louis Saillant 69120 VAULX EN VELIN FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Conformément à notre lettre de mission en date du 08/02/2023, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 071 379 €
Chiffre d'affaires :	966 845 €
Résultat net comptable :	72 886 €

Fait à : LYON--6E--ARRONDISSEMENT
Le : 20/03/2024

Agathe CORGIE-TRESELER
Expert-comptable

Certifié Conforme

DG

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	2 592		2 592	2 592
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 852	4 852		
Autres immobilisations corporelles	46 171	27 957	18 214	1 005
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 401		6 401	6 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 016	32 809	27 207	9 597
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	120 137		120 137	96 782
En cours de production de biens	53 157		53 157	51 509
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	359 611	26 579	333 033	278 472
Autres créances	4 194		4 194	3 924
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	519 255		519 255	509 157
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	14 396		14 396	14 148
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 070 751	26 579	1 044 172	953 992
TOTAL ACTIF GENERAL	1 130 767	59 388	1 071 379	963 589
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :			30 483,00	30 483,00

Cerb-jie Confirme

- BILAN PASSIF -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 45734.71)	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 573	4 573
Réserves statutaires ou contractuelles	264 632	498 912
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	72 886	65 720
Situation Nette	387 826	614 940
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	387 826	614 940
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	398 600	114 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 013	89 417
Dettes fiscales et sociales	196 637	140 004
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 303	4 427
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	683 553	348 649
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 071 379	963 589
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	683 553,00	348 649,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

Certifié conforme

- BILAN ACTIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Fonds commercial	2 591,63	2 591,63		
20700000 Fonds commercial	2 591,63	2 591,63		
Immobilisations corporelles				
21540000 Matériel industriel	4 852,32	4 852,32		
28154000 Amort matériel industriel	-4 852,32	-4 852,32		
Autres immobilisations corporelles	18 213,74	1 005,23	17 208,51	1 711,90
21810000 Instal. gales, agenc, aménagt. div.	21 207,50	1 207,50	20 000,00	1 656,31
21820000 Matériel de transport	24 963,17	24 963,27	-0,10	
28181000 Amortis. instal. gales, agenc. div	-2 993,76	-202,37	-2 791,39	-1 379,35
28182000 Amort mat transports	-24 963,17	-24 963,17		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	6 401,46	6 000,00	401,46	6,69
27500100 Depot et cautionnement	6 401,46	6 000,00	401,46	6,69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 206,83	9 596,86	17 609,97	183,50
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	120 137,12	96 782,37	23 354,75	24,13
32200000 Fournitures consommables	120 137,12	96 782,37	23 354,75	24,13
En cours de production de biens	53 157,00	51 509,26	1 647,74	3,20
33100000 Production en cours	53 157,00	51 509,26	1 647,74	3,20
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	333 032,61	278 471,53	54 561,08	19,59
411 CLIENTS	329 128,72	271 220,49	57 908,23	21,35
416 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	30 482,76	30 482,76		
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES		3 347,15	-3 347,15	-100,00
49100000 Prov p/deprec des cptes cli	-26 578,87	-26 578,87		
Autres créances	4 193,54	3 924,38	269,16	6,86
401 FOURNISSEURS		275,26	-275,26	-100,00
44566000 Tva recup s/autres biens	3 978,21	2 988,89	989,32	33,10
44586000 Tva s fact/non parvenues	215,33	102,37	112,96	110,34
44587000 Tva sur factures à établir		557,86	-557,86	-100,00
Trésorerie				
Disponibilités	519 255,02	509 156,64	10 098,38	1,98
51204000 Depot sur livret orange	98 435,19	197 826,81	-99 391,62	-50,24
51205100 Compte à terme n° 12176419	300 450,15	300 150,00	300,15	0,10
51206000 Tonic plus 20	100 000,00		100 000,00	

Certifié Conforme

- BILAN ACTIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
51211000 Credit mutuel en euros	20 369,68	11 179,83	9 189,85	82,20
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	14 396,45	14 148,00	248,45	1,76
48600000 Charges constatées d'avance	14 396,45	14 148,00	248,45	1,76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 044 171,74	953 992,18	90 179,56	9,45
TOTAL ACTIF GENERAL	1 071 378,57	963 589,04	107 789,53	11,19

Certifié Conforme

- BILAN PASSIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Variation			
	N	N-1	en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 45734.71)	45 734,71	45 734,71		
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	45 734,71	45 734,71		
Réserve légale	4 573,47	4 573,47		
10610000 Réserve légale	4 573,47	4 573,47		
Réserves statutaires ou contractuelles	264 632,18	498 912,11	-234 279,93	-46,96
10630000 Réserves statutaires ou contract.	264 632,18	498 912,11	-234 279,93	-46,96
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	72 885,68	65 720,07	7 165,61	10,90
Situation Nette	387 826,04	614 940,36	-227 114,32	-36,93
TOTAL CAPITAUX PROPRES	387 826,04	614 940,36	-227 114,32	-36,93
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières divers (3)	398 600,00	114 800,00	283 800,00	247,21
45511000 Cpte courant douseaud	37 800,00		37 800,00	
45511200 Compte courant f d d	360 800,00	114 800,00	246 000,00	214,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 012,53	89 417,45	-19 404,92	-21,70
401 FOURNISSEURS	66 177,56	88 457,22	-22 279,66	-25,19
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	3 834,97	960,23	2 874,74	299,38
Dettes fiscales et sociales	196 637,27	140 004,08	56 633,19	40,45
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		11 501,04	-11 501,04	-100,00
42810000 Personnel charges a payer	3 201,58		3 201,58	
42820000 Dettes prov p/cp salaires	67 007,09	53 219,15	13 787,94	25,91
42850000 Prime a payer	5 000,00		5 000,00	
42860000 Personnel - autres charges à payer		789,00	-789,00	-100,00
43100000 Urssaf	15 635,09	14 782,45	852,64	5,77
43702000 Malakoff prévoyance & mutuelle	8 557,54		8 557,54	
43720200 Malakoff cmav vie retraite supplem cadre	1 546,21	1 001,56	544,65	54,38
43730200 Malakoff retraite & prevoyance	5 167,19	10 590,91	-5 423,72	-51,21
43861000 Charges s prov congés payés	28 551,88	23 320,85	5 231,03	22,43
44200000 Impôts prélèvement à la source	2 626,34	1 836,79	789,55	42,99
44400000 Impôts s/bénéfices	2 390,00	5 269,00	-2 879,00	-54,64
44551000 Tva à décaisser	55 459,00	17 470,00	37 989,00	217,45
44580000 Tva à régulariser	1 222,00		1 222,00	
44860000 Etat charges à payer	273,35	223,33	50,02	22,40

Certifié Conforme

- BILAN PASSIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Autres dettes	18 302,73	4 427,15	13 875,58	313,42
411 CLIENTS	18 220,00	1 080,00	17 140,00	1 587,04
41980000 Clients - rrr à accorder		3 347,15	-3 347,15	-100,00
46710000 Autres comptes débiteurs/crediteurs	82,73		82,73	
TOTAL DETTES	683 552,53	348 648,68	334 903,85	96,06
TOTAL PASSIF GENERAL	1 071 378,57	963 589,04	107 789,53	11,19

Certifié conforme

LIASSE FISCALE

Imprimés fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	2023-01-01	et clos le	2023-12-31	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A2D	1 Imposée Louis Saillant
SIRET 4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0	69120 VAULX EN VELIN
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
1 Imposée Louis Saillant	
69120 VAULX EN VELIN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ
Activités exercées Fabrication de matériel de distribution et de commande éle Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	53 690	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %
	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0 %
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
N° Nom
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
N° Nom

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
	MyUnisoft Comptabilité

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :	
TRESELER & Co	44 Rue d'Inkermann		
69006	LYON-6E-ARRONDISSEMENT Tél: 0437237274	Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date: 2024-03-20 Lieu: VAULX EN VELIN	
		Qualité et nom du signataire: DOUSSEAUD	
		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		

Conforme
Certifié

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	283 800
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :		e	
Libellé		Montant	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI		i	283 800
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis		TOTAL (ligne a à e) 283 800	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA associés gérants - SEP, sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements, forfaits de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versés :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfataires	Remboursements	Indemnités forfataires	Remboursements		
Mr DOUSSEAUD 9 Rue 9 bis Rue Claude Curtat 69330 MEYZIEU	Gérant Gilles	54	2023	90 333		22 491		
FDO 15 RUE Sully 69150 DECINES CHARPIEU		248	2023					

K DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Certificat Conforme

06

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53.1 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		1 Impasse Louis Saillant		69120 VAULX EN VELIN	
SIRET		4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 2023-12-31	
				Brut 1	
				Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I) AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 592
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 852
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 957
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 401
TOTAL (III)		BJ	BK	60 016	32 809
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	120 137
		En cours de production de biens	BN	BO	53 157
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	359 611
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 194
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	519 255	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	14 396	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 070 751	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 130 767	59 388
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme

DG

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 45 735)			DA	45 735
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	4 573
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	264 632
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	72 886
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	387 826
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	70 013
	Dettes fiscales et sociales			DY	196 637
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	18 303
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	683 553
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 071 379	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			- Écart de réévaluation libre		1D
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Cet bilan est conforme

DG

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		A2D		Néant ☐				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 592	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO		
		Installations gales, agencés, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	4 852	KT		KU		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 208	KW		KX	
		Matériel de transport *	KY	24 963	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	31 023	LO		LP		
						20 000		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	6 000	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	6 000	LR		LS		
					401			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	39 615	ØH		ØJ		
					20 401			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
		1	2	3	4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	2 592	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK	4 852	
	Autres immo corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	21 208
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	24 963
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY		NG		NH	51 023	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 401	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 401	
						2G		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	60 016	
						ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme

Cerhyfe

26

3 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise		A2D				Néant ☒	
Exercice N clos le		2023-12-31					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
				Au cours de l'exercice			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
					Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Certifié conforme

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DG

⑥

AMORTISSEMENT

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		A2D				Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH		
TOTAL I		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 852	QA	QB	QC 4 852	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	202	QE 2 791	QF	QG	2 994
	Matériel de transport	QH	24 963	QI	QJ	QK	24 963
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	QN	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	QS	QT	
TOTAL II		QU	30 018	QV 2 791	QW	QX	32 809
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	30 018	ØP 2 791	ØQ	ØR	32 809
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Autres immob. Corporelles	Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Inst Gales, agenc Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES *					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

D6

Designation de l'entreprise		A2D						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS ; Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) *	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	26 579	6U		6V		6W	26 579	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	26 579	TY		TZ		UA	26 579	
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C	26 579	UB		UC		UD	26 579	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

DGS

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD

2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Conforme

Certifié

D6

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6 401	UV		6 401	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	30 483			30 483	
	Autres créances clients	UX	329 129		329 129		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 194		4 194	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance		VS	14 396		14 396	
TOTAUX		VT	384 603	VU	347 719	VV	36 884
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	70 013		70 013		
Personnel et comptes rattachés		8C	75 209		75 209		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	59 458		59 458		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 390		2 390		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	56 681		56 681		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	2 900		2 900		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	398 600		398 600		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 303		18 303		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	683 553	VZ	683 553		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				37 800	

Certifié conforme

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

26

Designation de l'entreprise		A2D				Néant ☐		Exercice N clos le			
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET ☐		2023-12-31			
I. REINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	72 886		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 091	XE	3 506		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	415				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art 239 sexies D du CGI)		RB	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							IT	19 798		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		L7		K7			
Régimes particuliers/ impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8			
	- imposées aux taux de 0 %				ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{	- Plus-values nettes à court terme				WN			
	- Plus-values soumises au régime des fusions				WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT :	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3ème et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
							TOTAL I	WR	96 190		
II. DEDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	0		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV				
			- imposées au taux de 0 %				WH				
			- imposées au taux de 19 %				WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								IB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Autisme sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)		L2	J E I (art. 44 sexies A)	L5	XF		
			S I I C (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)		PA			
		ZFU -TE (art 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) *			XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) *								XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	)	XG			
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en amont de déficit		ZI					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			

Certifié Conforme

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	96 190		
	Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			0	XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	96 190	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

Carifié Conforme

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	☒
Chiffre d'affaires	966 845
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	42 500
Capital entièrement libéré	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☒

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	92 684
Total des Réintégrations	96 190
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	96 190

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	53 690	25	13 423
Impôt société taux réduit	42 500	15	6 375
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables 10%	0	10	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	0	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			19 798
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			72 886
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			72 886
Écart			0

Conforme
Certifié

Designation de l'entreprise	A2D				Néant ☐	
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		
				K4 ter	0	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis al 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	67 007	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis al 2 du CGI *		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges *						

TOTAUX	8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *				

TOTAUX	9D	0	9E	0
Charges à payer				

TOTAUX	9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD		Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0		0	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans le notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

C'est-à-dire conforme

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D						Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	65 720		- Autres réserves	ZD	65 720		
	Prélèvements sur les réserves	ØE	300 000		Dividendes	ZE	283 800		
					Autres répartitions	ZF	16 200		
					Report à nouveau	ZG			
TOTAL I		ØF	365 720		(N.B. le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	365 720	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	13 205	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	24 401	)	XQ	45 258	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	83 625	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 027	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV	4 800	
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	93 037	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	247 952	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	2 882
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	4 662
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	7 544
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	193 371	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	74 501	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *						ØB	312 451	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

06

Désignation de l'entreprise	A2D	Néant ☒ *
-----------------------------	-----	---

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1) *
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I-IMMOBILISATIONS

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	0				0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *		0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) □			0	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Certifié conforme

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A2D	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒
-----------------------------	-----	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
		N-3	0	0	0
		N-4	0	0	0
		N-5	0	0	0
		N-6	0	0	0
		N-7	0	0	0
		N-8	0	0	0
		N-9	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☒	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶			
● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	
		À 15 % ou 19 %		Imputations sur le résultat de l'exercice	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

DK

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		A2D				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Carlye
 Conforme

DG

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐		
Exercice ouvert le	2023-01-01	et clos le	2023-12-31	Données en nombre de mois	12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :			YP	9		
- Dont apprentis			YF	1		
- Dont handicapés			YG			
Effectif affectés à l'activité artisanale			RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE						
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			OA	966 845		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			OT			
TOTAL 1			OX	966 845		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OH	5		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE			
Subventions d'exploitation reçues			OF			
Variation positive des stocks			OD	25 002		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	61 305		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT			
TOTAL 2			OM	86 313		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats			ON	248 566		
Variation négative des stocks			OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			OR	172 102		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			OS	36 618		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OW	10		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OY			
TOTAL 3			OJ	457 296		
IV – Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)			OG	595 862		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.			SA	595 862		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.						
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre			EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	966 845	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	9
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX	0		
Période de référence	GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023		
Date de cessation	HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

Cerhyfys Enfform

08

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

Néant ☐

Exercice clos le	2023-12-31	N° SIRET	41527717700010		
Dénomination de l'entreprise	A2D				
Adresse (voie)	1 Impasse Louis Sallant				
Code postal	69120	Ville	VAULX EN VELIN		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	246
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	54

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	FDD		
N° SIREN (si société établie en France)	451269369	% de détention	82,00	Nb de parts ou actions	246
Adresse N°	15	Voie	RUE Sully		
Code postal	69150	Commune	DECINES CHARPIEU	Pays	FRANCE

II-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mr	Nom patronymique	DOUSSEAUD	Prénom(s)	Gilles		
Nom marital		% de détention	18,00	Nb de parts ou actions	54		
Naissance : Date		N° Département	19	Commune	BRIVE LA GAILLARDE	Pays	FRANCE
Adresse N°	9	Voie	Rue 9 bis Rue Claude Curtat				
Code postal	69330	Commune	MEYZIEU	Pays	FRANCE		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme

DE

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☒

Exercice clos le

2023-12-31

N° SIRET

41527717700010

Dénomination de l'entreprise

A2D

Adresse (voie)

Impasse

Louis Saillant

Code postal

69120

Ville

VAULX EN VELIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 2

P5

0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Couforme
Certifié

IMMOBILISATIONS

Immobilisation - Amortissement

A2D du 01/01/2023 au 31/12/2023

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Dotation exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
Nocompte : 20700000 Fonds commercial														
FONDS COMMERCIAL		2 591,63	0,00	0,00	0,00	2 591,63	0,00	0,00	0,00		21/01/1998	0		
Total *	20700000	2 591,63		0,00		2 591,63	0,00	0,00	0,00					0,00
Nocompte : 21540000 Matériel industriel														
COUPDIN		769,56	0,00	769,56	769,56	0,00	0,00	769,56	769,56		24/12/2000	60		
CISAILLE ELECTRIQUE		2 863,17	0,00	2 863,17	2 863,17	0,00	0,00	2 863,17	2 863,17		16/01/2001	60		
CHARIOT ALEVATEUR CLARCK		1 219,59	0,00	1 219,59	1 219,59	0,00	0,00	1 219,59	1 219,59		29/03/2001	60		
Total *	21540000	4 852,32		4 852,32	4 852,32		0,00	4 852,32	4 852,32					0,00
Nocompte : 21810000 Instal.gales, agent, aménagt.div.														
AMAZON generateur solaire		1 207,50	402,50	202,37	604,87	602,63	402,50	202,37	604,87		30/06/2022	36		
MSI pont de levage 1/2	MAINTEN	6 000,00	973,33	0,00	973,33	5 026,67	973,33	0,00	973,33		09/03/2023	60		
MSI pont de levage 2/2	MAINTEN	14 000,00	1 415,56	0,00	1 415,56	12 584,44	1 415,56	0,00	1 415,56		29/06/2023	60		
Total *	21810000	21 207,50	2 791,39	202,37	2 991,76	18 213,74	2 791,39	202,37	2 993,76					0,00
Nocompte : 21820000 Matériel de transport														
PARTNER		12 623,17	0,00	12 623,17	12 623,17	0,00	0,00	12 623,17	12 623,17		01/01/2009	60		
slica partner		12 340,00	0,00	12 340,00	12 340,00	0,00	0,00	12 340,00	12 340,00		01/01/2014	48		
Total *	21820000	24 963,17		24 963,17	24 963,17		0,00	24 963,17	24 963,17					0,00
Nocompte : 27500100 Depot et cautionnement														
CAUTION LOCAUX IMP SAILLA		6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		01/09/2022	0		
FONCIA rappel dg	FONCIA -	401,46	0,00	0,00	0,00	401,46	0,00	0,00	0,00		25/09/2023	0		
Total *	27500100	6 401,46		0,00		6 401,46	0,00	0,00	0,00					0,00
* Prix d'achat et total amort. hors cession.														
		60 016,08	2 791,39	30 017,86	47 809,25	27 206,83	2 791,39	30 017,86	32 809,25					

Nombre de lignes : 11

24
Certifié Conforme

26

Cabinet
& TRESELER
CO AUDIT • EXPERTISE • CONSEIL
LYON

OK

Société A2D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 15 rue Sully 69150 DECINES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et réglementaires, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31/12/23 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Situation et activité au cours de l'exercice

Pour le dernier exercice, qui vient de se terminer, le chiffre d'affaire HT s'élève à 966 845 € pour 826 966 € sur le précédent exercice.

Le résultat net comptable s'élève à 72 885.68 € pour 65 720.07 € au précédent exercice.

Perspectives

Pour l'exercice à venir, nos efforts restent toujours une diversification de notre clientèle. Nous continuerons à diversifier nos débouchés afin de réduire notre situation de dépendance vis-à-vis de nos principaux clients.

Affectation du résultat

Je demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la proposition suivante relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023.

L'assemblée générale après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté l'existence d'un bénéfice distribuable, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 72885.68 euros pour la totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale décide la distribution de 150 000 euros sur le poste « autres réserves » en priorité sur les bénéfices des exercices antérieurs »

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, je vous rappelle le montant des dividendes distribués bénéficiant d'un abattement de 40% :

- Un dividende de 45 000 euros en 2020 au titre de 2019
- Un dividende de 140 000 euros en 2021 au titre de 2020
- Un dividende de 300 000 euros en 2022 au titre de 2021
- Un dividende de 150 000 euros en 2023 au titre de 2022

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

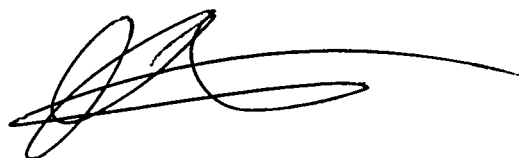
Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Fait à

Le

Décines
25/07/24

La gérance



Société A2D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 15 rue Sully 69150 DECINES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 14 juin

Les associés de la société dénommée « Armoires Delallée et Dousseaud », société à responsabilité limitée au capital de quarante-cinq mille sept cent trente-cinq euros (45 735E), divisé en 300 parts sociales de 152.45E chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à Décines.

(Rhône) au 15 rue Sully, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon (Rhône) et au répertoire national des entreprises sous le siret 415 277 177 00010.

se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles DOUSSEAUD, gérant.

Sont présents :

La société FDD, demeurant au 15 rue Sully, Décines, représenté par son gérant monsieur Gilles DOUSSEAUD

Titulaire de deux cent quarante-six246

Monsieur Gilles DOUSSEAUD, demeurant 9 bis rue Curtat 69330 Meyzieu

Titulaire de cinquante-quatre parts sociales,54

Soit la totalité du capital social.

La présidence constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble trois cent (300) parts sociales représentant la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions légales.

La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la convocation,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

La présidence indique que :

- Les comptes à l'exception de l'inventaire,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,

Ont été communiqués aux associés non gérants plus de quinze jours avant l'assemblée générale et que pendant ce même délai l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui en donne acte

Puis, elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du gérant
- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Rémunération de la gérance.
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI,
- Question diverses.

La présidence donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que de son rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Quelques informations et précisions complémentaires sont fournies par la gérance, sans que s'instaure un véritable débat.

L'assemblée considère qu'il n'y a pas lieu de les mentionner dans le procès-verbal.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Présentation des comptes pour l'exercice au 31/12/2023

L'assemblée générale après avoir entendu les commentaires de la gérance sur les comptes sociaux, décide d'approuver le bilan, le compte de résultats, l'inventaire et tous les tableaux annexes qu'ils traduisent, le tout se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Rapport de gestion pour 2023 et prévisions pour 2024
Quitus au gérant

L'assemblée générale approuve sans exception ni réserve le rapport de la gérance et donne, en, outre, à celui-ci quitus entier et définitif sur sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

Je demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la proposition suivante relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023.

L'assemblée générale après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté l'existence d'un bénéfice distribuable, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 72885.68 euros pour la totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale décide la distribution de 150 000 euros sur le poste « autres réserves » en priorité sur les bénéfices des exercices antérieurs »

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, je vous rappelle le montant des dividendes distribués bénéficiant d'un abattement de 40% :

- Un dividende de 140 000 euros en 2021 au titre de 2020
- Un dividende de 300 000 euros en 2022 au titre de 2021
- Un dividende de 150 000 euros en 2023 au titre de 2022

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION
Rapport sur les conventions intervenues entre la société et
le Gérant

L'assemblée générale constate que chacune des conventions visées à l'article 50 de la loi de 24 juillet 1966, et mentionnées au rapport spécial de la gérance a été approuvée dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION
Rémunération de la gérance

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération du mandat du gérant pour le prochain exercice.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Dépenses dites somptuaires visées à l'article 39-4 du CGI

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des impôts, constate qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 18h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant et ses associés.

Pour la société FDD, son représentant,

Monsieur Gilles DOUSSEAUD,

